

Horaires d'ouverture au public :

Lundi de 17h00 à 19h00
Mercredi de 08h30 à 11h30
Jeudi de 13h00 à 16h30
Samedi de 08h30 à 10h30

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date et lieu : 11 mai 2015 – Mairie de Tarcenay - Heure de début : 20h15 – Heure de fin : 23h15

Secrétaires de séance : Isabelle Gagnet-Cantin et Pierre Clausse

Le compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance signé par les membres du conseil.

Membres présents : Maxime Groshenry, Christophe Faivre-Pierret, André Vergéy, Patrice Prétot, Isabelle Lefèbre, Pierre Clausse, Nicolas Cretin, Martine Cuiet, Michel Dartevél, Céline Débois, Isabelle Gagnet-Cantin, Anne Henry, Emmanuel Lacombe, Aude Maire, Sébastien Rognon.

Rappel de l'ORDRE DU JOUR

1. Convention d'entretien et aménagement du rond-point entre la RD 67 et la RD 102 avec le Conseil Départemental
2. Avis sur le projet de cogénération de l'entreprise BBCI
3. Modificatif du permis d'aménager du lotissement « *Les Montots* »
4. Divers

1. Convention d'entretien et aménagement du rond-point entre la RD 67 et la RD 102 avec le Conseil Départemental

Suite à la demande faite par le conseil municipal au Conseil Départemental pour la reprise de la gestion du rond-point par la commune et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide et s'engage à prendre en charge les prestations de plantations, d'aménagement et d'entretien des espaces verts (intérieur d'anneau et îlots) du giratoire situé hors agglomération entre les RD 67 et 102 à l'entrée du village
- demande que le Département établisse une convention relative à ces prestations entre les deux parties.

2. Avis sur le projet de cogénération de l'entreprise BBCI (Bonnefoy Beton Carrières Industrie)

Le maire rappelle au conseil municipal, l'enquête publique du 21 avril au 23 mai 2015, portant sur la demande d'autorisation unique présentée par la société B.B.C.I. pour l'exploitation d'une installation de préparation et de stockage de combustible, d'une nouvelle installation de production d'énergie par cogénération et d'une installation de séchage/déshydratation de biomasse à Villers-sous-Montrond.

Le conseil municipal, l'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré à 14 voix pour et 1 abstention, donne un avis favorable à la demande d'autorisation unique formulée par la société B.B.C.I.

Cependant, le conseil municipal souhaite faire quelques remarques qui seront transmises à l'entreprise B.B.C.I :

- Au regard du volume des déchets à retraiter et du respect du plan de gestion des forêts établi, le conseil municipal s'interroge sur la nécessité d'avoir recours à un tel volume de bois énergie issu de la forêt.
- Le conseil municipal souhaite avoir des informations complémentaires sur la façon dont seront traitées les pollutions éventuelles dues à un dysfonctionnement du système (surpression, soupapes de sécurité).
- Après avoir constaté des problèmes de pollution dans la forêt voisine liés au stockage des matières plastiques non contenu, le conseil municipal souhaite savoir de quelle manière la société B.B.C.I compte régler ce problème.
- Le conseil municipal suggère la mise en place d'un comité de suivi, composé d'élus des communes riveraines, afin d'évoquer les éventuelles difficultés liées au fonctionnement de cette nouvelle activité.
- La société B.B.C.I, par l'apport de cette nouvelle forme d'énergie, va permettre le développement d'une activité économique et artisanale. Le conseil municipal souhaite que ces nouvelles entreprises puissent s'installer dans une zone d'activité à proximité du site.

3. Modificatif du permis d'aménager du lotissement « Les Montots »

Le maire expose au conseil municipal la demande d'éventuels acquéreurs des lots n° 11 et 12 du lotissement communal « Les Montots ». Ils souhaitent acquérir également la parcelle cadastrée section ZH n°194 attenante au lot n°12 faisant office d'espace vert. Cet espace n'est pas constructible car un système de rétention d'eau en cas d'orage est y est aménagé (déversoir d'orage).

Le conseil municipal, l'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- donne un avis favorable à la vente des lots n°11 et 12, ainsi que la parcelle cadastrée section ZH 194 avec mise en place d'une convention et d'un droit de passage permanent pour l'accès au déversoir d'orage.
- décide de formuler une demande de permis d'aménager modificatif.
- confie cette mission au cabinet de géomètre Yves ROBERT de Saint-Vit, qui est à l'origine du dossier de permis d'aménager du lotissement « *Les Montots* ».
- accepte le devis du cabinet Yves ROBERT d'un montant de 1620,37 Euros TTC pour la modification du lotissement « *les Montots* ».
- autorise le maire à signer tous les documents relatifs à la modification du lotissement « *Les Montots* » et à la vente de ces parcelles.

4. Divers

- Le devis du cabinet de géomètre Yves ROBERT, pour le bornage avant de réaliser les travaux prévus autour de l'église, d'un montant de 1 235,87 Euros TTC, est validé.
- Le devis de l'entreprise DELBARD, pour le fleurissement de la fontaine, du rond-point et le long de la RD 67 comprenant également des jardinières en béton et du terreau horticole, d'un montant de 3 736,38 Euros HT, est validé.
- La pose d'enrochements vers le stade a été réalisée afin de limiter et de mieux gérer l'accès au site de la Virolle. Son montant s'élève à 2 500 Euros.
- Des travaux de nettoyage et de réhabilitation entre le stade et la RD102 aux abords du stade ont été effectués par l'entreprise BULLOZ, pour un montant de 2 500 Euros.
- Comice agricole : afin de poursuivre la réalisation de leurs travaux de décoration, la commission animation/décoration a besoin de « haut de bouteilles » en plastique. Merci de les déposer dans le container se situant devant la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h15.

Les secrétaires de séance :

Isabelle Gagnet-Cantin

Pierre Clause

INFORMATIONS

AG de l'ACCA : Vendredi 19 juin

L'assemblée générale de l'association des chasseurs aura lieu le vendredi 19 juin à 20h30 au Préfabriqué vers la mairie.

Kermesse de l'Ecole : Samedi 20 juin

La kermesse de l'école aura lieu le samedi 20 juin à la Salle des Fêtes de Tarcenay. Elle se déroulera comme les années précédentes : dès 10h, avec le spectacle des enfants, suivi de l'apéritif offert par l'association Marylou, d'un repas et d'un après-midi destiné aux jeux. Adresse du blog de Marylou : <http://leblogdemarylou.jimdo.com>

Tournoi de Foot : Samedi 27 juin

Le comité des fêtes L'Espérance organise un tournoi de foot le samedi 28 juin à partir de 10h au stade de Tarcenay. Pour plus de renseignements, contacter Isabelle Lefebvre au 06.61.86.98.61.

RAPPEL

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

PERMANENCES SECRETARIAT ET AGENCE POSTALE JUILLET / AOÛT

Secrétariat Mairie

Pas de permanence le jeudi 18 juin

Pas de permanence le lundi 13 juillet

Du 3 au 14 août : permanence le mercredi de 8h30 à 11h30 et le samedi de 8h30 à 10h30

Du 20 au 31 août : permanence le lundi de 17h à 19h, le mercredi de 8h30 à 11h30 et le jeudi de 13h à 16h30

Agence Postale

Fermeture du 20 au 31 août